

A V O
Atlantique Voile Orléanaise
Association à but non lucratif
Siège social
Maison des Associations
46ter rue Ste Catherine
45000 Orléans

Conseil d'administration du 19 juin 2013

Présents : Andreieff Chantal, Brunet Françoise, Amaru Guy, Le Chever Francis,
Rastier Jacques, Roblot Guy, Le Nir Max, Tripot Pierre, Cathelin Yves

Ordre du jour :

- 1) Point sur les adhésions
- 2) Point sur les embarquements, inscriptions et paiement des participations. Discussion générale sur les ports de départ, les dates, disponibilité des informations, etc.
- 3) Etat de nos finances
- 4) Inscriptions aux « activités périphériques »
- 5) Avis des adhérents sur les cours et les activités
- 6) Le pique-nique, ou alternative
- 7) Questions diverses

1) Point sur les adhésions

Le nombre d'adhésions à fin juin est de 45. Ce nombre est comparable à celui des années antérieures. Nous pouvons observer que, bien que différentes, les motivations des uns et des autres trouvent des réponses sur les différents embarquements qui sont proposés. Les sorties peuvent être technique (sécurité), elles peuvent être orientées mer/littoral (visite à terre et pêche). Elles peuvent être spéciales (cabotage sur une cote plus lointaine ou utilisation d'un bateau inhabituel) et elles peuvent être tout simplement adaptées pour que chacun y trouve ce qu'il vient y chercher.

2) Les embarquements

A ce jour, l'AVO a engagé 16 000 € de location de bateaux pour assurer 330 jours de navigation qui se répartissent en 5 sorties pour La Rochelle, 5 pour Saint Malo et 7 pour le Crouesty. Ce chiffre est supérieur à 2011 mais inférieur à 2012 qui avait bénéficié des sorties « one way » de l'été. La durée moyenne des sorties est de 4,34 jours.

A ces résultats, qui sont ceux réalisés avec les loueurs auprès desquels nous nous sommes engagés, nous pourrions ajouter les sorties hors champs de ces loueurs comme le Saint Michel ou la croisière Corse qui sont effectuées, pour le plus grand nombre, par des adhérents de l'AVO.

En effet, ces sorties, qui ne figurent pas dans les comptes puisque gérées hors AVO, ont néanmoins été montées par le canal AVO. Il peut donc être intéressant de les faire figurer dans nos activités car elles représentent un attrait supplémentaire pour les adhérents d'abord et pour les visiteurs de notre site internet dont font partie, entre autres, les loueurs.

Si nous prenions en compte ces sorties hors champs, le nombre de jours de sorties passe à 486 pour une durée moyenne de 5,06 jours.

Il convient de réfléchir aux orientations futures de l'association tout en préservant l'équilibre subtil entre nombre de skippers, nombre de bases et nombre de sorties hors champs.

Il est fait état de difficultés d'accès à Internet qui rendent difficiles les inscriptions aux sorties. Il est rappelé que les téléphones des skippers sont indiqués et qu'il est toujours possible de les appeler pour retenir un embarquement.

Nous constatons une amélioration dans la confirmation, par chèque au trésorier, des réservations. Nous rappelons que le dépôt du chèque est fait seulement une semaine avant l'embarquement. Pour éviter toute dérive, cette règle continuera à être appliquée avec rigueur.

3) Etat de nos finances

Les prévisions actuelles montrent un budget à l'équilibre à la fin de l'exercice en cours.

4) Inscriptions aux activités périphériques

Le bal de la marine, qui avait aussi pour objet de planifier les sorties de l'année, n'est plus adapté. Le pique-nique qui se déroule à une période où les adhérents sont souvent pris par d'autres activités a de moins en moins de succès.

Le pique-nique de cette année est donc supprimé. Pour le remplacer nous pensons organiser un apéritif dinatoire au bateau lavoir à l'automne. Nous ferons une pré-inscription pour connaître le nombre de personnes intéressées et ainsi connaître les propositions qui nous seront faites.

D'autres sorties pourraient être proposées. Par exemple, une visite du Centre de Calcul de la Déclinaison Magnétique, en forêt d'Orléans, visite qui pourrait être suivie d'un repas dans une Auberge de la Forêt d'Orléans...

La fête des Associations d'Orléans se déroulera le 8 septembre. L'AVO y sera présente.

5) Avis des adhérents sur les cours et les activités.

Unaniment, il est dit que les cours doivent rester didactiques, voire ludiques, et accessibles aux débutants. Il faudrait, peut-être y adjoindre des informations complémentaires, comme une liste bibliographique par exemple, sur les moyens existants pour ceux qui voudraient « piocher » plus profondément les sujets abordés.

6) Le pique-nique.

Il n'y a pas de pique-nique cette année (voir point 4).

7) Questions diverses.

Les assurances complémentaires sont valables jusqu'à la fin de l'année 2013. L'année prochaine, les chèques seront à établir à l'ordre d'AVO qui fera un chèque global à la Maif.

Compte tenu de l'éloignement de Didier Paître, Romain Gaston assurera la supervision de la Commission Technique-Sécurité.

CLOTURE DU CONSEIL à 21h30 et POT DE L'AMITIE